



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 mars 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 310 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts ».

Le règlement numéro 310 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 18 avril 2018,
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 4 mai 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 310 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 16^e JOUR DE MAI 2018

**Lise Cadieux
Greffière adjointe**